



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 38221

Texte de la question

M. Alain Marty appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inquiétude des futurs enseignants d'éducation physique et sportive concernant la diminution des postes qui vont leur être offerts pour la rentrée prochaine. La diminution démographique et les restrictions budgétaires seraient en effet à l'origine d'une baisse de près de 41 % des postes d'EPS offerts au CAPEPS. La cohérence d'une telle décision avec les discours tenus par les engagements du ministère de l'éducation nationale est remise en cause, l'année 2004 étant considérée comme l'année européenne de l'éducation par le sport. L'enseignement de l'EPS est un vecteur d'emploi dans le tourisme, les loisirs et l'animation. La pratique du sport de loisir est une activité économique considérable qui pourrait offrir des débouchés importants aux étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre afin que soient mis en adéquation les besoins de terrain en matière d'animation et de sport avec les enseignements proposés dans le cadre de la formation STAPS, afin de rétablir la situation et proposer un nombre de postes adéquat aux besoins recensés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38221

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3128